

LA POSITION DE L'ÉGLISE SUR « L'ENFANT JESUS DE GALLINARO »

L'OSSERVATORE ROMANO, le 25 octobre 2001

Notification de l'Évêché de Sora-Aquino-Pontecorvo

Le dimanche 16 septembre 2001, à l'occasion de la Visite pastorale de Sa Sainteté Jean-Paul II à la ville de Frosinone, pendant la célébration de la Sainte Messe, les fidèles présents et ceux qui ont suivi l'événement en direct à la télévision, ont pu constater la présence de quelques dizaines de dévots du soi-disant Enfant Jésus de Gallinaro parmi les fidèles. Leur présence était surtout soulignée par la présence d'une banderole avec une invitation au Pape de se rendre en visite au prétendu «sanctuaire» de Gallinaro, ainsi que par de nombreux étendards exposés pendant toute la célébration. Plusieurs d'entre eux, avec l'image de l'Enfant Jésus, reprenaient aussi des inscriptions indiquant la «nouvelle Jérusalem» de Gallinaro.

De nombreux Pasteurs et fidèles, soit des diocèses limitrophes, soit de circonscriptions ecclésiastiques d'autres régions italiennes, se sont donc adressés aux différents bureaux de cet Évêché diocésain pour manifester leur perplexité ainsi que leur sérieuse contrariété.

Le même évêque de Frosinone, le vendredi suivant, 21 septembre, déclarait publiquement que cette manifestation, qui a été faite en contradiction évidente avec les directives pastorales de ce diocèse, est "plus une manifestation de force, qu'une adhésion humble à la foi chrétienne" (voir *La Provincia*, 22/9/2001).

Pourtant, en réponse aux nombreuses questions qui nous sont parvenues, émanant de nombreux fidèles et de plusieurs instances, en ce qui concerne la compétence de cet Évêché, nous vous informons que :

1. Dans la localité de Gallinaro (FR), appelée «Enfant Jésus», dans le territoire de ce diocèse – suite à de prétendues apparitions –, on assiste depuis quelques années à un flux de pèlerins de plus en plus nombreux venant de différentes régions d'Italie. C'est un lieu de prière et plusieurs affirment que leur vie a changé, qu'ils y ont trouvé la paix du cœur et du réconfort dans le climat d'égarement et de confusion de notre temps, et avoir reçu des grâces particulières, grâces non seulement pour l'esprit mais aussi pour le corps.

On précise toutefois qu'aucune approbation explicite légitime n'a jamais été donnée par l'Autorité ecclésiastique compétente à des faits que l'on tente de présenter comme étant «extraordinaires» ou «surnaturels», alors qu'ils ne le sont pas ni par leur origine, ni par leur nature, ni par leur contenu (voir Bulletin Officiel du Diocèse de Sora-Aquino-Pontecorvo, janvier-juin 1992). Ceci est valable aussi en ce qui concerne les prétendues guérisons qu'on affirme avoir reçues en ce lieu, car elles n'ont ni été prouvées scientifiquement ni jamais présentées et soumises à l'examen des Organismes compétents.

2. Le «phénomène» fait depuis longtemps l'objet d'observations attentives et de discernement de la part de l'Autorité ecclésiastique diocésaine, de par le fait également qu'il expose les personnes à des risques d'un certain fanatisme religieux et de «contaminations» en opposition avec la doctrine catholique et parfois aussi avec une expérience authentique de foi.

C'est dans cette perspective que se situe la charge conférée par l'évêque du diocèse, dans le passé et actuellement, à certaines personnes ecclésiastiques et laïques, pour évaluer les faits de plus près, accompagner et éduquer les pèlerins dans la foi et la prière, prévenir et corriger d'éventuelles déviations et abus. Cela ne peut toutefois en aucun cas être interprété comme un geste d'«approbation» de la part de l'Autorité ecclésiastique.

3. Plus récemment, et à la suite également d'une visite pastorale faite à Gallinaro au printemps 1997, l'évêque a réitéré les indications pastorales susmentionnées (voir *Avvenire* 13/7/1997). Dans la correspondance avec les personnes concernées, il a ultérieurement précisé que :

- la petite chapelle édifée à Gallinaro ne convient pas pour les célébrations liturgiques, lesquelles y sont interdites;
- la dénomination «nouvelle Jérusalem» donnée à ce lieu est doctrinalement inacceptable, car en opposition avec les données de la Révélation, et est pastoralement inquiétante par son contenu millénariste;
- les «messages» que l'on y diffuse ne peuvent pas être considérés comme des «révélations divines», mais comme de simples «méditations personnelles»;
- le livret de prière que l'on distribue à certains pèlerins n'est pas conforme aux normes canoniques et liturgiques en vigueur, et ne peut, pour ces raisons, pas être diffusé;
- les soi-disants «groupes de prière» de l'Enfant Jésus sont nés par initiative privée et n'ont donc aucune approbation canonique.

4. Enfin, en ce qui concerne la construction proposée de la soi-disant «Maison Serena de l'Enfant Jésus » à Gallinaro, ainsi que la constitution selon la loi civile d'Association sans but lucratif destinée à ce but, le diocèse de Sora-Aquino-Pontecorvo a déclaré en son temps (voir *Comunicato stampa* du 17/3/2001) qu'elle est totalement étrangère aux initiatives susmentionnées, ainsi qu'à la récolte de fonds qu'on avait déjà commencée entretemps. Dans la même communication, on rappelait aux fidèles que, d'après la loi italienne en vigueur (voir *Loi* 289-24/11/1981), l'organisation chargée de recueillir des fonds pour le culte est soumise à l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente. Or, le diocèse de Sora-Aquino-Pontecorvo n'a jamais rien autorisé en faveur de Gallinaro.

Notre évêque nous rappelle (voir *Avvenire*, 13/7/1997) : «Il appartient à ceux que l'Esprit a mis dans l'Église de guider le peuple de Dieu (voir *Actes* 20,24), et de faire le difficile travail de discernement des signes des temps avec deux soucis fondamentaux : ne pas éteindre l'Esprit qui agit dans les personnes et rempli l'univers, et en même temps, purifier les manifestations de la vie religieuse du peuple de Dieu de tout ce qui peut obscurcir les valeurs authentiques de l'Évangile et compromettre le chemin spirituel des personnes et de la communauté ecclésiale, de manière à ce que tout se déroule avec dignité et ordre (voir *1 Cor* 14, 40)».

Sora, 9 octobre — Dédicace de l'église Cathédrale

Les Vicaires Généraux

BRUNO ANTONELLIS
LUIGI CASATELLI